



Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Adoption du règlement #2019-636

TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE BRANCHES 100 ET 101 DE LA RIVIÈRE DU SUD

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la Municipalité.

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue le 14 janvier 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 2019-636 concernant les travaux d'entretien dans les branches 100 et 101 de la Rivière du Sud (Résolution #2020-01-11)**.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville situé au 1350 chemin Middle à Saint-Georges-de-Clarenceville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 22e jour du mois de janvier 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sonia Côté', with a horizontal line extending to the right.

Sonia Côté,
Directrice générale par intérim